

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt et un, le 23 novembre**, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat-sur-Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

**Date de convocation : 16 novembre 2021**

<b>Nombre de Conseillers Communautaires</b>	
<b>En exercice</b>	<b>58</b>
<b>Présents</b>	<b>44</b>
<b>Votants :</b>	<b>50</b>
<b>Pour :</b>	<b>50</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

**PRÉSENTS :**

**Titulaires** : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND.

**Suppléant** : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Daniel DEVAUX représente Annie DELAGE, Paul AUMETTRE représente Edmond Claude DELPY, Pascale LARUE représente Mattia TRENTMONT, Robert LEYMARIE représente Laurent PELLERIN.

**Excusés** : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Josiane LEVISKI, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Jean-Pierre VERDIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Sabine MALARD, Fabien JAUBERT donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD

**SECRÉTAIRE** : Mme Nadine PIERSON.

**OBJET : Vélo route Voie verte : étude de faisabilité**

La Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir est engagée dans une démarche de développement durable depuis sa création ainsi les élus ont approuvé l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et validé en mars dernier la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité ». Au sein de son PCAET, l'intercommunalité a souhaité mettre en avant le développement des mobilités douces. C'est dans ce cadre que le projet de Véloroute Voie Verte est intégré.

AR PREFECTURE

024-200041150-20211123-DE2021124-DE  
Regu le 29/11/2021

Le projet de Véloroute Voie Verte de l'intercommunalité s'intègre au sein d'un projet plus vaste intéressant l'ensemble de la vallée Vézère qui ambitionne de relier le nord et le sud de la vallée de Limeuil à Brive, et de rejoindre les autres Véloroutes Voies Vertes nationales situées aux deux extrémités :

- Au nord, elle sera reliée à la Flow Vélo qui est un itinéraire traversant la Dordogne et allant jusqu'en Charente maritime.
- Au sud, l'itinéraire rejoint le projet de Véloroute Voie Verte, V91, qui longe la vallée de la Dordogne et permet de rejoindre le Lot et la Gironde. Cet itinéraire est en partie réalisé.

Pour cela, sachant que la Communauté de Communes Vallée de l'Homme va engager en 2022 les travaux de réalisation d'une voie verte entre Limeuil et Les Eyzies et que la Communauté d'Agglomération de Brive, par ailleurs, a elle aussi engagé une réflexion pour la création d'une voie verte reliant la commune de Cublac, il est nécessaire pour notre Communauté de Communes d'envisager la création d'une voie verte en continuité permettant de relier ces deux tronçons.

Dans le même cadre, une autre voie verte qui emprunterait la vallée du Coly est en réflexion afin de relier la vallée Dordogne et la vallée de la Vézère au niveau de la commune de Condat-sur-Vézère ce qui renforcerait les possibilités d'itinérance et permettrait de réaliser une boucle entre les deux vallées. Ces différents projets s'inscriront dans les réseaux régional et national des Véloroutes et Voies Vertes. Ainsi, afin d'engager la démarche et au vu de la complexité technique du projet et de ses nombreuses composantes (urbanistique, foncières, etc..), il est proposé de solliciter l'Agence Technique Départementale 24 pour la réalisation d'une étude de faisabilité qui permettra de définir les objectifs et le contenu du meilleur tracé envisageable.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE VALIDER** la création d'une Véloroute Voie verte en continuité de celles portées par la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme et la communauté d'Agglomération de Brive,
- **DE SOLLICITER** l'ATD 24 afin qu'elle puisse réaliser l'étude de faisabilité,
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces nécessaires,
- **DE PREVOIR** l'inscription des crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 25/11/2021

Le Président,

Dominique BOUSQUET.

AR PREFECTURE

024-200041150-20211123-DE2021124-DE  
Regu le 29/11/2021